

# Liberté

Contre les influences, se persuader de son indépendance intellectuelle ne suffit pas.

Souvent, les médias de formation professionnelle (médicaux, pharmaceutiques ou infirmiers) se disent "indépendants" sur le plan éditorial. Bien plus rare est l'absence de lien d'intérêts avec des firmes commercialisant des produits de santé, ou avec des assureurs-maladie.



## Les liens d'intérêts sont un vecteur efficace d'influence

Souvent, les rédacteurs de revues, ou les formateurs, se défendent – parfois en toute bonne foi – d'être influencés par le financement d'un "sponsor". Ils mettent en avant des garde-fous : éthique personnelle, déontologie professionnelle, charte de bonnes pratiques, transparence... ; au lieu de mots comme "publicité", ils utilisent parfois des expressions comme "partenariats", "soutien institutionnel", etc. Et parfois même, c'est la multiplicité des financeurs qui est présentée comme une protection contre les influences.

Pourtant, sociologues et psychologues ont démontré que les liens d'intérêts influent sur les choix, les orientations. Ces liens d'intérêts, *Prescrire* s'est donc organisé pour en être complètement exempt.

## **Prescrire ne perçoit aucune ressource publicitaire, ni aucune subvention**

L'indépendance de *Prescrire* est un choix délibéré, un principe et une pratique, dans tous les domaines : organisation, rédaction, financement. Ce sont les abonnés à *Prescrire*, et les participants aux programmes *Prescrire* de formation, qui financent l'intégralité des productions.

## **Prescrire a choisi pour forme juridique l'association « loi de 1901 »**

Chez *Prescrire*, pas d'actionnaire ! C'est l'Association Mieux Prescrire (AMP) qui a la personnalité morale. Aucune firme, ni aucun prestataire de services pour le compte de firmes, ne siège au conseil d'administration.

## **Chez les rédacteurs de Prescrire : l'engagement à n'avoir aucun conflit d'intérêts**

Chaque année, les membres de la Rédaction et les responsables de l'AMP signent une déclaration d'absence de tout conflit d'intérêts tel que décrit dans la Charte « Non Merci... » (a).

## **Pouvoir agir librement, pour des soins de qualité, un choix décisif !**

a- La Charte « Non Merci... » et les statuts de l'AMP sont publiés en ligne, en accès libre, en rubrique « Qui est Prescrire » du site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org). Les noms des rédacteurs de chaque numéro sont eux aussi accessibles en ligne via les sommaires (onglet « Libre accès »).

Prescrire